

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12  
 Adresse de l'entreprise 7 & 9, Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVIL Durée de l'exercice précédent \* 12  
 Numéro SIRET\* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant  \*

				Exercice N clos le.		N - 1		
				31122009		31122008		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 670	AG	10 670			
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	67 782	AS	21 058	46 724	39 230	
	Autres immobilisations corporelles	AT	754 354	AU	337 417	416 938	454 814	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV			225 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			2 200 000	
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	154 454	BI		154 454	147 527	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>987 261</b>	<b>BK</b>	<b>369 144</b>	<b>618 116</b>	<b>3 066 572</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	6 081 013	BU	1 537 207	4 543 806	3 997 484
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 932	BW		3 932	3 380
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	131 334	BY		131 334	268 722
		Autres créances (3)	BZ	118 451	CA		118 451	242 367
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD		CE			515 236
	Disponibilités	CF	2 213 121	CG		2 213 121	568 470	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 549	CI		19 549	98 778	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>8 567 400</b>	<b>CK</b>	<b>1 537 207</b>	<b>7 030 193</b>	<b>5 694 437</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	1 090			1 090		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>9 555 750</b>	<b>IA</b>	<b>1 906 351</b>	<b>7 649 399</b>	<b>8 761 009</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		
				CP		CR		
						98 411		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N		Exercice N -1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 600 000 .....)	DA	1 600 000	1 600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC					
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF					
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG	4 702 579	4 664 770			
	Report à nouveau	DH					
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	435 189	357 809			
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	6 897 767	6 782 579			
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	<b>TOTAL (II)</b>	DO					
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	1 090				
	Provisions pour charges	DQ					
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 090				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			630 317		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	71 961	114 949			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	213 304	687 458			
	Dettes fiscales et sociales	DY	382 598	312 390			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 360	39 491			
Autres dettes	EA	36	127 574				
Compte régul.	EB	81 284	54 133				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	750 542	1 966 312				
Ecart de conversion passif *	ED		12 118				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	7 649 399	8 761 009				
<b>RENVOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC					
		ID					
		IE					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	678 581	1 851 363				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		630 317				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant \*

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 533 043	FB	3 831 059	FC	7 364 102	6 249 014	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	10 158	FH		FI	10 158	7 571	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 543 201	FK	3 831 059	FL	7 374 260	6 256 585	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	24 412	634 880	
	Autres produits (1) (11)					FQ	642	435	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	7 399 314	6 891 900
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 620 147	3 915 201	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(826 271)	(369 680)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 054	17 369	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 077 501	931 339	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	154 510	172 221	
	Salaires et traitements*					FY	1 100 014	1 022 883	
	Charges sociales (10)					FZ	420 994	388 627	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	98 398	95 659
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	280 251	1 187 032
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	695	387	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	6 938 293	7 361 038	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	461 022	(469 138)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		103 213	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	130 131	122 393	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	143 179	900 108	
	Différences positives de change					GN	26 141	30 190	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	299 452	1 155 904	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 090	143 179	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	153 505	75 283	
	Différences négatives de change					GS	574	32 257	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	155 169	250 719
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	144 283	905 185	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	605 305	436 047	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant \*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 055	15 750		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	234 000	32 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	240 055	47 750		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 304	965		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	226 244	18 210		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	228 548	19 175		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	11 507	28 575		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	181 623	106 813		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	7 938 821	8 095 555		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 503 633	7 737 746		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	435 189	357 809		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit - bail mobilier *	HP			
		- Crédit - bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		103 213		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	71 952	68 140		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 100	2 700		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
Amendes et pénalités			Charges exceptionnelles	2 304	Produits exceptionnels	
Valeur comptable des éléments d'actif mis au rebut			953			
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			225 291			
Autres produits exceptionnels					6 055	
Produits des cessions des éléments d'actif immo corpo					234 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

CADRE A										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
IMMOBILISATIONS												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.												D8		D9			
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		10 670			
CORPORELLES												KH		KI			
Terrains										KG		KH		KI			
Constructions										KJ		KK		KL			
Sur sol propre										L9							
Dont Composants										M1							
Sur sol d'autrui										M1		KM		KO			
Dont Composants										M2		KP		KR			
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										M2		KQ					
Dont Composants										M3		KS		49 782			
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3		KT		18 000			
Autres immobilisations corporelles										KV		KW		19 779			
Installations générales, agencements, aménagements divers *												KX		23 300			
Matériel de transport *										KY		KZ		8 180			
Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		LC					
Emballages récupérables et divers *										LE		LF					
Immobilisations corporelles en cours										LH		LI					
Avances et acomptes										LK		LL					
TOTAL III										LN		LO		69 260			
FINANCIÈRES												8M		8T			
Participations évaluées par mise en équivalence										8G							
Autres participations										8U		2 568 179		8V			
Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières										1T		147 527		1U			
TOTAL IV										1Q		2 715 707		1R			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		3 518 754		ØH			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4	
										par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.										IN		CØ		DØ		D7	
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		LV		10 670		IX	
CORPORELLES										IP		LX		LY		LZ	
Terrains										IQ		MA		MB		MC	
Constructions										IR		MD		ME		MF	
Sur sol propre												MG		MH		MI	
Sur sol d'autrui										IS		MJ		MK		67 782	
Inst. gales, agencets et am. des constructions												MM		MN		584 618	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MP		MQ		66 300	
Autres immobilisations corporelles										IU		MS		MT		103 436	
Inst. gales., agencets, aménagements divers												MV		MW			
Matériel de transport										IV		MZ		NA		NB	
Matériel de bureau et mobilier informatique										IW		ND		NE		NF	
Emballages récupérables et divers*										IX		NG		NH		822 136	
Immobilisations corporelles en cours										MY							
Avances et acomptes										NC							
TOTAL III										IY							
FINANCIÈRES												ØU		M7		ØW	
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØX		2 568 179		ØY	
Autres participations										IØ		2B				2D	
Autres titres immobilisés										I1		2E		457		2F	
Prêts et autres immobilisations financières										I2		NJ		2 568 636		2G	
TOTAL IV										I3		NK		154 454		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		2 608 137		ØL	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		PE	10 670	PF		PG		PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 552	QA	10 505	QB	0	QC	21 058
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	190 142	QE	57 142	QF	0	QG	247 284
	Matériel de transport	QH	28 064	QI	13 682	QJ	27 233	QK	14 513
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	69 574	QM	17 068	QN	11 023	QO	75 619
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	298 333	QV	98 398	QW	38 256	QX	358 474
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	309 003	ØP	98 398	ØQ	38 256	ØR	369 144

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
<b>Frais d'établissements TOTAL I</b>	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
<b>Autres immob. incorporelles TOTAL II</b>	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		S1	S2	S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6		S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am.divers	U1	U2		U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3		V4	
	Mat. bureau et inform.mobilier	V6	V7		V8	V9	W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
<b>Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV</b>	NL				NM				NO	
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW									
			<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>	NY			<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>	NZ		

**CADRE C**

<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Sage France - http://www.sage.fr EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	280 251	UF	20 313
UG		1 090	UH	143 179	
UJ			UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>



Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL				Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	154 454	UV		UW	154 454		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	16 089				16 089		
	Autres créances clients			UX	115 245	115 245					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 818	4 818					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	82 322				82 322		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	31 312	31 312					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	19 549	19 549					
	<b>TOTAUX</b>			VT	423 788	170 923	VU	252 866	VV		
RENVois	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	213 304	213 304						
Personnel et comptes rattachés			8C	143 852	143 852						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	196 694	196 694						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	17 980	17 980						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 454	10 454						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 618	13 618						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	1 360	1 360						
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	36	36						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	81 284	81 284						
<b>TOTAUX</b>			VY	678 581	678 581	VZ					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122009							
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés / de son conjoint / moins part déductible * / à réintégrer :						WA	435 189							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB								
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WC								
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WD								
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WE								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *						WF	5 440							
	Amendes et pénalités (nature : .....						WG	7 509							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WI	17 360							
							WJ	2 304							
							I7	202 126							
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7	K7									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées au taux de 0%						I8								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme / - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN								
							WN								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	72 497							
		Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8								
<b>TOTAL I</b>						WR	742 425								
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées au taux de 0 % / - imposées au taux de 19 % / - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures / - imputées sur les déficits antérieurs						WU	27 663							
							Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV		
							Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WH		
							Régime des sociétés mères et des filiales* ( quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations )						WP		
													WW		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WB								
	Majoration d'amortissement*						WC								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexes A)	L5							
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT							
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	2F							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XD									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Résultats déficitaires article 209C		ZM	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	21 048							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II) / déficit ( II moins I)						XI	693 714								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)															
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN	693 714								

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	76 555
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)				
			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
Provision pour perte de change			8X	1 090
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
Effort construction			9K	4 632
Organic			9M	11 638
Différence de conversion - Actif			9P	1 090
Différence de conversion - Passif			9S	12 118
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	17 360
				YO
			↓	↓
			Ligne WI	Ligne WU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**  
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie						ØC		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie						ØD	357 809	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	{					ØE		
			Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)						
<b>TOTAL I</b>						ØF	357 809		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserve légale				ZB		
			- Autres réserves				ZD	37 809	
	Dividendes						ZE	320 000	
	Autres répartitions						ZF		
	Report à nouveau						ZG		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						<b>TOTAL II</b>	ZH	357 809	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>									
						Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	68 860	87 823
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8		XQ	398 665	261 609
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	261	576
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	107 560	111 884
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	9 808	2 114
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	492 348	467 333
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 077 501	931 339
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*						YW	43 567	46 407
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	110 943	125 814
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	154 510	172 221
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	695 024	531 537
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	467 671	290 353
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *						ØB	1 029 431	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : Résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.				JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	N°SIRET de la société mère
- numéro de centre de gestion agréé*				XP					
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : [ ] handicapés : [ 1 ])				YP			30		30
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration						Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	0

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Matériel de tran 20072004	27 524	27 233		291
	2	Matériel Infor 13052005	9 530	8 577		953
	3	Matériel de bur 14041999	1 448	1 448		
	4	Matériel de bur 11012001	998	998		
	5	Titres de partic	225 000			225 000
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
			19%	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	9 000	8 709				
2		(953)	(953)			
3						
4						
5	225 000					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫			7 756			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant  \*

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 16 %❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I <i>sexies</i> -0 bis du CGI)❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)❶ *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ❷
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❸		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I</b> SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II</b> RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant  \*

Exercice ouvert le : 01012009 et clos le : 31122009 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise		A	B
Ventes de marchandises	B2		OA 7 364 102
Production vendue - Biens	A5		OB
Production vendue - Services	A7		OC 10 158
Production stockée	B5		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF
Autres produits de gestion courante	B8		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH 642
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI 4 100
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL
<b>TOTAL 1</b>	<b>I5</b>		<b>OM 7 379 002</b>
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A	B
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON 4 620 147
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO (826 271)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP 12 054
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR 689 854
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU
Autres charges de gestion courante	C7		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW 695
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX 143 179
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ 118
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9
<b>TOTAL 2</b>	<b>D1</b>		<b>OJ 4 639 776</b>
III - Valeur ajoutée produite		A	B
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>D2</b>	<b>OG 2 739 225</b>

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

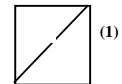
\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - <http://www.sage.fr>

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 &amp; 9, Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3200000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital  % de détention 70 Nb de parts ou actions 2240000Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays 

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays 

Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE

Nom marital GORAL % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200

Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays 

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

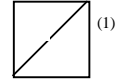
\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9, Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Sage France - http://www.sage.fr

AGREMENT DGFIP C5110.11012

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065  
(2010)

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012009

et clos le 31122009

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Comptabilité super-simplifiée

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

SIMO INTERNATIONAL  
7 & 9, Route des Champs Fourgons

Identification du destinataire

92230 GENNEVILLIERS France

9210501

313492

33169266500069

Insp., IFU

N° dossier

N° Siret

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :  
le téléphone :

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b> ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	655 594	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B	
<b>2 Plus-values</b> ②	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zones franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>			Zones franches d'activités 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

<b>1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.</b> Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
<b>2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.</b> Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066	
<b>3. Crédits d'impôts et imputations</b>	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
Crédit d'impôt famille	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	22 123
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Autres imputations	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## Ebis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E

2 739 225

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil  S \*

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité\*

À GENNEVILLIERS, le 20042010

Signature et qualité du déclarant M COHEN YANNE RESP. COMPTABLE

\* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : Indépendant).  
\*\* Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.



Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)  
et Date de clôture de l'exercice **SIMO INTERNATIONAL** 31122009

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M GORAL PRESIDENT DU DIRECTOIRE	P			
HYUNDAI	Mise à la disposition du personn	P			

**I DIVERS** NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, <b>abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009</b> montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 *Abis* ).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET